

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARNAY-LÈS-MÂCON**

**AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC :
PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU PLU
(PLAN LOCAL D'URBANISME)**

DU 22 OCTOBRE 2026 AU 23 NOVEMBRE 2026 INCLUS

La modification n°3 du PLU a été engagée le 22 juillet 2026 pour répondre aux besoins d'implantation de l'entreprise Schneider Electric au sein de la ZAC (zone d'aménagement concerté) Europarc Sud Bourgogne. Elle a pour objet :

- La modification du règlement écrit de la zone AUXI avec la création d'une nouvelle sous-zone spécifique AUXIc qui autorise une hauteur maximale de 15,80 mètres mesurés à partir du terrain naturel avant terrassements jusqu'à l'égout du toit ou l'acrotère,
- L'évolution du règlement graphique (plan de zonage) afin de délimiter la nouvelle sous-zone AUXIc sur un terrain d'une dizaine d'hectares environ, classé initialement en zone AUXI,
- La création d'une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation qui portera les conditions d'aménagement et d'équipements du site d'implantation de l'entreprise Schneider Electric.

Par délibération du 12 octobre 2026, le conseil municipal de Charnay-lès-Mâcon a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification n°3 du PLU.

Il sera procédé à une mise à disposition du public en mairie pendant 33 jours consécutifs, du 22 octobre 2026 au 23 novembre 2026, du projet de modification n° 3 accompagné des autres pièces du dossier à savoir l'avis de la personne publique à l'initiative de la création de la ZAC Europarc Sud Bourgogne, l'avis de l'autorité environnementale, le cas échéant les avis des personnes publiques associées, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations sur le registre. Le dossier de modification et le registre permettant au public de consigner ses observations seront tenus à disposition du public en mairie de Charnay-lès-Mâcon, impasse de Champgrenon, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, pendant toute la durée de mise à disposition du dossier. Le dossier de modification n° 3 sera également consultable sur le site Internet de la ville : <https://www.charnay-les-macon.fr/>. Le public aura également la possibilité de déposer ses observations sur un registre dématérialisé accessible depuis le site Internet. Les observations seront enregistrées et conservées en mairie.

Un exemplaire de cette délibération est affiché en mairie. Le présent avis fait également l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la ville jusqu'à la fin de la mise à disposition.